Cinquantième Année. — N° 109. Le Numéro : 10 centimes. Jeudi 7 Mai 1891

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 MAI

Demain jeudi 7 mai, fête de l'Ascension, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

La Chambre des députés a adopté avant-hier par 356 voix contre 33 l'ordre du jour suivant, proposé par M. Maujan et adopté par le ministère :

« La Chambre profondément émue par le malheur de Fourmies, unissant dans sa patriotique préoccupation et dans ses ardentes sympathies les travailleurs de France et l'armée nationale, et résolue à faire aboutir pacifiquement les réformes sociales, passe à l'ordre du jour. »

Sur les ordres du jour présentés dans la séance de lundi, à propos de la catastrophe de Fourmies, les meilleurs esprits se sont divisés.

Pour nous, nous n'hésitons pas à nous ranger à l'avis de M. le président du Conseil : les résultats d'une enquête eussent été extrêmement périlleux, et nul n'eût pu en prévoir les conséquences.

D'ailleurs, à quoi bon faire une enquête ?

Les faits ne sont-ils pas établis maintenant de la façon la plus précise ?

Ne sait on pas que M. le curé de Fourmies s'est jeté au devant du danger, entre les combattants, et que le maire, le sous-préfet et le procureur de la République sont restés à l'abri dans un local retiré de la mairie ?

Ne sait-on pas qu'alors que les sommations légales devaient être faites par le maire, par le sous-préfet, ou par le procureur de la République, ces magistrats sont demeurés muets ? Est-ce la peur qui paralysait leurs langues ? Est-ce l'ignorance qui les a empêchés de remplir leur devoir ? Toujours est-il qu'ils ne l'ont pas fait.

Dès lors, à quoi bon une enquête destinée à entretenir les discordes, à envenimer les haines, à affaiblir l'autorité et peut-être même à toucher au prestige de l'armée ?

Quand les faits sont établis, pourquoi une enquête ?

La vérité était donc, pour nous, dans l'ordre du jour proposé par M. Piou et plusieurs de ses collègues :

« La Chambre, regrettant l'attitude des autorités civiles et judiciaires pendant les déplorables événements de Fourmies, passe à l'ordre du jour. »

RESPONSABILITÉS

On raconte que depuis la sanglante échauffourée du 1er mai, les ouvriers de Fourmies se plaignent de ce qu'au lieu du pain qu'on leur promettait « avant les élections », on ne leur ait, après, donné que du plomb. Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ces plaintes, et quant à nous, nous ne songerons pas à jeter le moindre blâme sur des soldats qui ont fait leur devoir en obéissant à la consigne qui leur avait été donnée. Dans ce cri de colère, il y a toutefois une part de vérité. Les républicains ne donnent pas toujours du plomb à ceux auxquels ils ont promis du pain, mais assez communément ils s'inquiètent médiocrement de remplir les engagements pris au cours de la période électorale, non tant parce qu'ils les oublient que parce qu'ils savent fort bien que leurs promesses dépassaient de beaucoup les possibilités. C'est pour cela qu'on a pu justement dire que la République était le régime des grandes espérances et des grandes déceptions.

Le fait suffirait à lui seul pour expliquer de déplorables incidents. Ils ont d'autres causes dont la responsabilité ne retombe pas moins lourdement sur le parti républicain. Que, sous l'Empire, les feuilles républicaines attaquassent sans mesure et sans relâche les soldats qualifiés par elles de « prétoriens », c'était déjà très fâcheux. Mais depuis que l'Empire s'étant effondré, la République a pris sa place, depuis que, dans son organisation même, l'armée a subi de profondes modifications, on n'a point constaté que ces attaques aient cessé. Tous les actes des officiers sont discutés et critiqués avec une acrimonie haineuse ; ouverte ou voilée, l'excitation à l'indiscipline est continuelle. On oppose en même temps l'ouvrier — qu'on appelle « le peuple » — au soldat qu'on représente comme un esclave, comme l'instrument aveugle d'on ne sait quels ténébreux projets.

Tout cela est lu et commenté par des esprits dont le fond d'honnêteté et de patriotisme ne suffit pas pour faire taire les mauvaises pensées qu'inspirent les difficultés de la lutte pour la vie. Le jour où l'ouvrier a ou croit avoir de sérieux griefs, il est naturel qu'il voie dans le soldat un adversaire à combattre. N'a-t-il pas lu d'ailleurs, dans maint journal républicain, que le soldat ne « tirerait pas sur le peuple ». Pourquoi hésiterait-il devant la crainte d'une répression à laquelle on a tout fait pour qu'il ne crut pas.

Et la catastrophe survenue, ouvrez les journaux républicains. Avec quelle timidité quelques-uns plaident les circonstances atténuantes pour les soldats ; combien plus nombreux sont ceux qui prétendent que « des deux côtés, on a eu des torts » et combien nombreux aussi ceux qui protestent contre la répression !

Aussi, après avoir indirectement tout fait pour provoquer les catastrophes, on fait tout aussi pour en préparer le renouvellement.

Ce n'est point dans notre presse, dans les rangs de nos amis politiques qu'on rencontre ces excitations au désordre. Ce n'est pas que les intérêts de la classe ouvrière nous soient indifférents, mais nos amis s'en occupent pour résoudre pacifiquement les problèmes, et lorsque, par la faute des républicains, la lutte s'engage, ce ne sont point des politiciens républicains, se sont des membres du clergé qui risquent leur vie en se jetant entre les combattants.

Que les ouvriers comparent, qu'ils méditent et reconnaissent enfin de quel côté sont leurs véritables amis. ERNEST BAUDOUIN.

INFORMATIONS

M. le Président de la République quittera Paris demain jeudi, à onze heures et quart du matin, pour se rendre à Orléans.

Il sera de retour à Paris à minuit.

Hier, dans les couloirs de la Chambre, l'on continuait à s'entretenir des déplorables événements de Fourmies.

De l'avis général, le ministre de l'intérieur sera, sans doute, obligé de sacrifier son sous-préfet, et, pourtant, tout le monde est d'accord pour reconnaître que la principale responsabilité incombe au gouvernement qui, dans des centres ouvriers comme Avesnes, devrait envoyer des administrateurs expérimentés, ayant fait leurs preuves, et non des jeunes gens de vingt-cinq ans, à peine sortis de l'Ecole de droit.

DÉCLARATION A RETENIR

En prévision de l'interpellation annoncée sur les incidents qui se sont produits dans le département du Nord, le 1er mai, le *Temps* s'efforce de justifier la conduite du gouvernement dans cette circonstance. En terminant sa démonstration, le journal républicain est amené à faire la déclaration suivante :

« Que la volonté populaire, consciente et réfléchie, *établisse d'autres institutions : elle le peut, si elle le veut ; elle n'a même qu'à le vouloir pour le faire dans les formes prévues et légitimes*. Et le jour où elle signifiera sa volonté, *nul n'y pourra mettre obstacle.* »

Nous retenons l'aveu. D'une part il constate une vérité évidente, d'autre part il est en contradiction formelle avec les prétentions de certains républicains qui veulent mettre la République au-dessus du suffrage universel. Oui, il est exact que lorsque l'opinion publique le voudra, elle aura le droit d'établir « d'autres institutions », il est non moins certain que, ce jour-là, « nul ne pourra mettre obstacle » à l'exécution de ses volontés.

On lit dans le *Figaro :*

« La Chambre a accueilli lundi, par d'unanimes applaudissements, le nom du curé de Fourmies, l'abbé Margerin, qui s'est jeté, au péril de sa vie, entre les soldats et les grévistes.

» Le gouvernement comprendra, nous l'espérons, qu'il a le devoir de donner la croix de la Légion d'honneur à cet ecclésiastique qui a accompli simplement une action admirable. Et pour récompenser le vrai courage civil et la vraie vertu religieuse, on n'aura pas besoin d'attendre le 14 juillet !

» La récompense n'a de valeur que si elle est spontanée comme le fut l'héroïsme. »

Le *Jour*, sous forme de lettre adressée à M. Constans, appuie de toutes ses forces la proposition formulée par le *Figaro* et ajoute :

« Donnez la croix au curé de Fourmies, Monsieur le Ministre ! Il était sur son champ de bataille, à lui, le 1er mai, puisqu'il y avait des morts, des blessés à terre, et il a fait vaillamment son devoir.

» Dans cette sanglante rencontre, il a été le trait d'union de la foule et de l'armée. Il a fait abaisser les fusils et il a relevé les malheureux tombés. Sa décoration réconciliera les adversaires d'une minute, et les soldats comme les ouvriers salueront cordialement une croix si bien gagnée. »

Nous nous félicitons de voir ainsi rendre justice au prêtre qui a si noblement fait son devoir.

L'INDÉPENDANCE DU CLERGÉ

Des journaux républicains comme le *Radical* sont exaspérés de ce que le cardinal archevêque de Paris ait l'audace de présider un congrès de catholiques.

C'est un crime pendable à leurs yeux et ils fulminent contre ce « fonctionnaire » manquant à tous ses devoirs.

Voilà le gros mot lâché : *Fonctionnaire !*

Inutile de répéter que les prêtres ne sont pas des fonctionnaires, mais des citoyens à qui l'Etat paie un faible revenu du capital dont ils ont été spoliés.

Les invectives du *Radical* prouvent simplement que, sous un régime prétendu de liberté, l'indépendance n'existe même pas pour les créanciers vis-à-vis de leurs débiteurs.

(*L'Autorité.*)

SOUVENIRS DU 1er MAI

Un curieux, fourvoyé dans un groupe de badauds sur la place de la Concorde, s'aperçoit tout à coup que son gousset est vide.

— Tiens ! s'écrie-t-il, on m'a *revendiqué* ma montre !

En 1848, dans la *Foire aux idées*, un marié s'avançait en bras de chemise sur la scène, et, faisant allusion aux frères et amis invités à sa noce, il s'écriait piteusement :

— Ils m'ont *fraternisé* mon habit !

Autre temps, autres mots, mêmes moeurs.

BOULANGER A BRUXELLES

M. Boulanger est arrivé à Bruxelles. Le *Gaulois* annonce qu'il a loué, à partir du 1er mai, un magnifique hôtel, 79, rue Montoyer, entre le parc Léopold et le palais du roi, c'est-à-dire dans le faubourg Saint-Germain bruxellois. Cet hôtel, qui a eu pour dernier locataire le comte Choteck, ministre plénipotentiaire d'Autriche à Bruxelles, appartient au vicomte de Buisseret, avec lequel M. Boulanger a signé un bail de trois ans, renouvelable, moyennant une location de 7,000 fr. par an.

Notre confrère ajoute que l'ex-général a l'intention de mener grand train à Bruxelles. Il aura une dizaine de chevaux de selle et d'attelage dans ses écuries. La remise abritera : un dog-car, un landau, un vis-à-vis, un coupé et un mail-coach ! M. Boulanger se lancerait dans le monde bruxellois. Il aurait, à cet effet, posé sa candidature au « Club des mail-coaches », dont les membres se réunissent les jours de course à la place Royale avec leurs attelages et se rendent en file à l'hippodrome de Boisfort.

Il projette, en outre, de donner de grandes fêtes et d'oublier entièrement la politique.

Le *Gaulois* annonce, d'autre part, que plusieurs capitalistes français vont faire paraître à

Bruxelles une publication anti-boulangiste et que des affiches aux couleurs tricolores de France ont déjà été apposées à Bruxelles.

A FOURMIES

Fourmies, 4 mai.

Une liste de souscription que les ouvriers viennent de mettre en circulation, porte en tête ces mots : « Les familles refusent tout concours pécuniaire des pouvoirs publics, et les travailleurs doivent concourir à couvrir par cette souscription les frais d'enterrement de nos victimes du 1er mai. La différence sera remise aux familles des victimes. »

Fourmies, 5 mai.

Le calme revient peu à peu dans la ville ; on retire les troupes progressivement ; le général Loizillon, le procureur général et le préfet sont partis ce matin à dix heures.

Deux escadrons d'artillerie partiront sous peu. Les secours commencent à arriver. Trois blessés sont dans un état alarmant. Un subit l'amputation.

L'ORAISON FUNÈBRE DU CURÉ DE FOURMIES

Le prêtre vénérable, dont toute la Chambre, sans distinction de parti, a salué avant-hier l'énergique et belle conduite de chaleureux applaudissements, M. l'abbé Margerin, curé de Fourmies, a prononcé dans l'église de cette paroisse, pendant la cérémonie funèbre, au milieu d'un solennel recueillement, une allocution touchante qui a émotionné toute l'assistance.

Voici un fragment de cette oraison funèbre:

« La France entière pleure et prie avec vous. Le premier mouvement de la douleur est de se retourner des victimes aux meurtriers ; mais ce sont vos enfants et vos frères qui sont devant vous, c'est notre armée française dont nous sommes si fiers, la gardienne de notre honneur comme de nos frontières ; esclave du devoir, elle n'a fait qu'obéir. Malgré nos douleurs, il faut la plaindre et la respecter toujours.

» Mais qu'elles soient maudites, les haines fratricides qu'on a soufflées dans vos cœurs si bons !

» Riches, aimez Dieu et aimez vos frères.

» Aimez vos frères, cela ne veut pas dire seulement: payez-les; les payer, c'est la simple justice, et vous leur devez l'amour.

» Vous êtes les intendants des pauvres, et parce qu'il y aura toujours des pauvres sur la terre, Dieu vous a faits sa providence divine.

» Et vous, ouvriers, laissez-moi vous redire aussi que c'est par la charité du Christ et par elle seule que se réaliseront vos légitimes espérances.

» L'idéal, pour l'humanité, n'est pas d'être parquée en deux camps toujours armés l'un contre l'autre ; il est dans l'union fraternelle, vous souvenant toujours que nous sommes tous les enfants de Notre Père qui est dans les cieux. »

LES « AFFAIRES »
SOUS LA RÉPUBLIQUE

Par les comptes rendus des tribunaux et par les faits divers, il est aisé de se convaincre que, sous la République, les affaires ne sont plus transformées qu'en opérations véreuses constituant des escroqueries fantastiques.

Nous ne pouvons nous dispenser de citer la liste des « affaires » financières lancées sous la République et de montrer ce que sont devenus leurs promoteurs.

En voici le résumé :

Caisse syndicale : Faillite, directeurs en fuite ;

Banque d'Etat : Mary Raynaud, en fuite, avec passif de 5 millions ;

Syndicat sur les rentes françaises : En fuite. — Passif de deux cent mille francs ;

Banque du négoce : En fuite ;

Banque Macé : En fuite. — Passif de 16 millions ;

Petite Bourse : Condamnation à 15 mois de prison ;

Bourse française : Inconnu. — Lettres réclamées à la poste par le destinataire ;

Banque des transactions : Inconnu. — Lettres réclamées à la poste par le destinataire ;

Société générale financière : Thorin et Lecomte, condamnés à trois ans de prison. — Passif, 240,000 francs ;

Banque mutuelle de crédit : Gallimard, Schaal et Peter, en fuite. — Passif, 150,000 francs ;

Banque Alary : En fuite. — Passif, 400,000 francs ;

La Mercantile : Disparu;

Comptoir de Banque : Schwartz, en fuite, contumace. — Passif, 300,000 francs ;

Caisse départementale de l'épargne : En fuite. — Passif, 150,000 francs ;

L. Quarré et Cie : En fuite ;

Boursier : Inconnu ;

Agence financière : Inconnu ;

Banque Trévise : R. Champs et Léon, en fuite. — Passif de 200,000 francs ;

Société des domaines : En fuite ;

Banque générale des familles : Berry, en fuite. — Passif de 300,000 francs ;

Comptoir financier : En faillite ;

Grange et Cie : Faillite de 1,500,000 francs ;

Zasemba et Cie : En fuite, contumace. — Passif de 100,000 francs ;

Banque Turgot : En fuite. — Passif de 600,000 francs ;

Banque de la Bourse : Inconnu ;

Sennegon : Condamnation à deux ans de prison ;

Lambert et Cie : En fuite. — Passif de 500,000 francs ;

Directeur des Prêts : Médéric Roux, condamné à cinq ans de prison ;

Lebrun : Inconnu ;

Banque de la rue de Lancry : Inconnu ;

Antoine, Hamant et Cie, Bernard : Les frères Bluhin, condamnés à deux ans de prison ;

Bourse élémentaire : Jeannet et Willette, arrêtés à Bruxelles. — Passif, 800,000 francs ;

Maréchal : Condamné à treize mois de prison ;

Banque des primes : Condamné à 3,000 francs d'amende ;

Banque Guichard : Inconnu ;

Banque Foubert : En fuite. — Passif de 300,000 francs ;

Banque syndicale et Banque des rentes mensu lles : Lefèvre, en fuite. — Passif, 500,000 francs .

Ce n'est pas nous qui avons dressé cette statistique, c'est un journaliste républicain, M. Portalis, directeur du *XIXe Siècle*, au cours de sa polémique avec le *Petit Journal*.

Tout commentaire serait inutile.

ÉTRANGER

UN DISCOURS DE GUILLAUME II

Berlin, 5 mai.

Le discours, prononcé hier à Dusseldorf par l'Empereur, a produit une grande impression.

Le passage relatif à la paix est ainsi conçu d'après le texte authentique publié par la *Gazette de Cologne* :

« Ce sera pour moi une cause de joie, si la grâce du ciel me soutient, de pouvoir continuer à gouverner mon pays pacifiquement et sans encombre.

» Je voudrais que la paix de l'Europe fût dans mes mains; je veillerais certainement à ce qu'elle ne fût jamais troublée.

» Quoi qu'il en soit, je ferai tous les efforts possibles afin qu'elle ne soit pas troublée, en tant que cela dépend de moi. »

Tirage financier

Emprunt municipal de la ville de Paris 1875

Le tirage des obligations de l'Emprunt municipal de 1875 a eu lieu hier matin au Palais de l'Industrie.

Le numéro 299,458 gagne 100,000 fr.

Le numéro 408,046 gagne 50,000 fr.

Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr.:

90,382 — 248,661 — 251,021

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr.:

277,536 — 43,720 — 26,640 — 39,102

Chronique Locale
ET DE L'OUEST

CLASSEMENT DES CHEVAUX

Voici l'itinéraire que suivra, dans les trois cantons de Saumur, la Commission chargée, pour 1891, du classement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, en cas de mobilisation :

Subdivision de Tours.—Commission n° 25

Les Rosiers, sur la place, 19 mai, midi.
Les Rosiers, sur la place, 20 mai, 7 heures.
St-Clément-des-L., sur la place, 21 mai, 7 h.
St-Martin-de-la-Pl., pl. de l'Eglise, 21 mai, 1 h.
St-Lambert-des-Levées, dans un pré derrière l'école, 22 mai, 7 heures.
Vivy, place de l'Eglise, 23 mai, 8 heures.
Neuillé, place de l'Eglise, 25 mai, 7 heures.
La Breille, devant le bur. de tabac, 25 mai, 2 h.
Brain-sur-Allonnes, sur la place, 26 mai, 2 h.
Varennes, sur le Mail, 27 mai, 7 heures.
Villebernier, place de la Mairie, 28 mai, 8 h.
Allonnes, place du Mail, 29 mai, 8 heures.
Allonnes, place du Mail, 30 mai, 8 heures.
Saumur, ville, Champ de Foire, 1er juin, 7 h.
Saumur, ville, Champ de Foire, 2 juin, 7 h.
St-Hilaire-St-Fl., pl. de l'Eglise, 3 juin, 7 h.
Verrie, place de la Mairie, 3 juin, 7 heures.
Bagneux, pl. de la Mairie, 4 juin, 7 heures.
Rou-Marson, pl. de l'Eglise, 3 juin, 1 heure.
Distré, en face la mairie, 5 juin, 7 heures.
Varrains, carref. de la Grand'Rue, 5 juin, 1 h.
Chacé, cour de la mairie, 6 juin, 6 heures.
Artannes, en face la mairie, 6 juin, midi.
Dampierre, en face la mairie, 6 juin, 2 heures.
Souzay, route n° 147, 8 juin, 6 heures.
Parnay, route n° 147, 8 juin, midi.
Turquant, place de la Mairie, 8 juin, 2 heures.
Fontevrault, pl. du Champ-de-Foire, 9 juin, 6 h.
Montsoreau, pl. du Car.-de-la-Croix, 9 juin, midi.

PASSAGE DES MEMBRES DU VÉLOCE-CLUB DE TOURS A SAUMUR

Les membres du Véloce-Club de Tours, désireux de prendre part au voyage que la Société organise à l'occasion des courses vélocipédiques d'Angers, partiront de Tours ce soir mercredi, à 7 heures, pour Saumur, où ils coucheront à l'hôtel de la Poste.

Départ demain matin à 7 heures pour Angers.

Dernièrement, le tribunal de Saumur s'était déclaré incompétent dans une action intentée pour délit de chasse à l'assassin Grellier.

51 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

Il y eut un long silence, pendant lequel Mordy dut réfléchir. A la fin, il se décida et répondit :

— J'agis au nom de M. Odon Wegrow.

— De M. Odon Wegrow, le banquier de Paris ! s'écria la voix nasillarde, mais il m'avait déjà fait, à la fin du mois d'août ou au commencement du mois de septembre dernier, — je ne sais plus, au juste, à quelle époque précise, — la proposition d'entrer dans un syndicat qu'il voulait former !

Je refusai, parce que M. Gouda n'entrait pas dans la combinaison ; il paraît qu'à cette époque il était brouillé avec M. Wegrow; je ne sais pour quel motif. Toujours est-il que je ne me souciai nullement de faire partie d'un syndicat qui pouvait, d'un moment à l'autre, voir se dresser contre lui un adversaire aussi redoutable que M. Gouda. Il a trop de millions et trop d'influence pour que je me risque à entrer en lutte avec lui; ce serait partie perdue d'avance.

C'est parce que vous m'avez appris que M. Gouda ferait partie du syndicat et qu'il apporterait vingt-cinq millions, que je vous ai écouté d'une oreille favorable ; sans cela, je vous déclare que je ne me serais même pas donné la peine d'examiner vos propositions.

De cette déclaration, des lambeaux de phrases s'imprimaient dans la mémoire de Ferrari : « Il m'avait déjà fait, à la fin du mois d'août » ou au commencement du mois de septembre, » la proposition d'entrer dans un syndicat qu'il » voulait former. Je refusai parce que M. » Gouda n'entrait pas dans la combinaison. Il » paraît qu'à cette époque il était brouillé avec » M. Wegrow. »

— La fin du mois d'août, le commencement de septembre ! se disait Ferrari. Quinze jours ou trois semaines avant l'assassinat de René Bernard, de René Bernard, le fiancé de Caliste de Courson, laquelle l'avait préféré à Stanislas Gouda ! Cette préférence, mais c'était sans doute ce qui avait amené la brouille entre Odon Wegrow et Stanislas Gouda !

Un éclair venait de traverser l'esprit de l'explorateur. Avait-il deviné la cause de la mort de René Bernard ? Et il avait peur de comprendre; il éprouvait un sentiment de curiosité, de terreur et d'angoisse, comme si on lui avait posé dans la main une clef toute maculée de sang chaud, avec laquelle il pourrait ouvrir une porte derrière laquelle il trouverait un cadavre dévoré par un monstre.

Cependant, Mordy poursuivait :

— Voici la lettre par laquelle M. Wegrow m'accrédite auprès de vous, monsieur Raab. Permettez que je vous la lise tout d'abord, car l'écriture est un peu difficile à déchiffrer : « Paris, 15 septembre 1886. »

— Le 15 septembre ! se dit Pietro Ferrari, le jour même de l'assassinat de René Bernard ! Quelle coïncidence !

Mordy lisait la lettre suivante :

« Paris, 15 septembre 1886.

» J'autorise le porteur de la présente à faire, en mon nom, auprès M. Simon Raab, banquier à Vienne, des ouvertures relatives à la constitution d'un syndicat de banque.

» *Signé* :

» ODON WEGROW, COMTE DE GARWOLIN. »

— Monsieur Zorndorf, ajouta-t-il après cette lecture, veuillez également prendre connaissance de la missive semblable, qui vous est destinée, et qui appuiera mes paroles auprès de vous. Vous voudrez bien, messieurs, télégraphier au plus tôt à M. Wegrow pour le prier de vous confirmer que j'ai bien agi sur ses ordres et pour son compte.

— Je ne doute pas de vos paroles, reprit la voix nasillarde ; quant à mon adhésion à votre syndicat, je n'y mets plus, je le répète, qu'une seule condition, toujours la même, c'est que je m'y trouverai en compagnie de M. Stanislas Gouda, dont les vingt-cinq millions et les hautes relations nous seront d'un puissant secours. Je mettrai ma signature sous son nom.

— Moi aussi, ajouta le Poméranien ; c'est la dernière condition que je formule avant de concourir à votre entreprise.

— Dès que j'aurai reçu la réponse de M. Gouda, riposta Mordy, je vous la transmettrai. Il est entendu que, si cette réponse est favorable, je pourrai considère votre adhésion au syndicat comme chose conclue?

— Vous le pourrez ! répondirent en même temps les deux banquiers, qui prirent congé du faux baron Plock.

— Je sais maintenant pourquoi Stéphan Mordy est à Genève, se disait à lui-même Pietro Ferrari, en se promenant de long en large dans

Sur appel du ministère public, la Cour d'appel d'Angers vient d'infirmer la décision des premiers juges et de condamner Grellier à 16 fr. d'amende.

PÉTITION DES PÊCHEURS A LA LIGNE

Le Pêcheur, organe des pêcheurs à la ligne, adresse à M. le ministre des travaux publics la pétition suivante :

« Monsieur le ministre,

» Au termes du décret du 27 décembre 1889, la pêche doit ouvrir cette année le mardi 16 juin.

» Précédemment, en 1886 et en 1890, le ministre des travaux publics a bien voulu, sur la requête des pêcheurs à la ligne, autoriser l'ouverture de la pêche, *pour la ligne flottante, tenue à la main seulement*, le dimanche précédant le 16 juin.

» Nous venons cette année vous prier de nous accorder la même faveur, c'est-à-dire de nous permettre de pêcher à partir du dimanche 14 juin au matin, en donnant aux agents chargés du service de la pêche des instructions nécessaires pour que, par tolérance, il ne soit pas verbalisé les dimanche 14 et lundi 15 juin.

» Espérant que vous continuerez la bienveillance que vous avez déjà montrée l'année dernière, et dans l'attente d'une réponse favorable,

» Nous vous prions, Monsieur le ministre, de vouloir bien agréer, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre parfaite considération. »

(*Suivent les signatures.*)

Les pêcheurs qui désirent appuyer cette pétition, trouveront des feuilles chez M. Clément, marchand d'articles de pêche, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

Musique des Ecoles communales

Demain jeudi, 7 mai, jour de l'Ascension, à 8 heures du soir, la Musique des Ecoles communales exécutera, dans le Square du Théâtre, les morceaux suivants :

1. *Joli Cœur*, pas redoublé..... ZIÉGLER.
2. *Nabuchodonosor*, fantaisie... VERDI.
3. *La Violette*, chœur à 3 voix.. L. PALIARD.
4. *L'Enfant de troupe*, chœur à 3 voix..... L. DE RILLÉ.
5. *Le Domino noir*, fantaisie.... AUBER.

LES ROSIERS

Le public est prévenu que la 2me assemblée de cette commune, assemblée dite de la Pentecôte, aura lieu, comme les années précédentes, le *Lundi de la Pentecôte, 18 mai 1891*.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

---

sa chambre, avant de se coucher. Ce que j'ai entendu ce soir m'épouvante, moi qui ai passé tant d'années chez les nègres! Quelles âmes de boue que les âmes de ceux qui n'aiment que l'or!

Maintenant, il faut que j'attire Mordy sur le territoire français; il le faut pour déjouer ses complots criminels; il le faut, pour sauver la France des griffes de ces vautours jaunes; il le faut, pour me procurer une preuve de l'innocence de Marchand; il le faut, pour assurer à Maurice un début brillant dans le barreau. Quel beau procès! Et quel beau plaidoyer j'entrevois! Pour obtenir tout cela, je risquerai le tout pour le tout. Dans cette chasse à l'homme, je joue ma vie contre celle de Mordy. L'un de nous succombera dans la lutte. Qui perdra, lui ou moi?

Il a dit qu'il viendrait demain, au tir, pour me voir essayer la cible de cent cinquante mètres; je l'y attendrai; la journée ne se passera pas sans incident.

(*A suivre.*)

FÊTES ET ASSEMBLÉES
DES ENVIRONS

Demain jeudi 7 mai (fête de l'Ascension) : Assemblée à Villebernier ; — Assemblée à Brézé.

Dimanche 10 mai : Assemblée au Pont-Fouchard ; — Assemblée à Saint-Mathurin.

Dimanche 17 mai : Assemblée à Allonnes.

Lundi de la Pentecôte, 18 mai : Assemblée aux Rosiers ; — Concours agricole à Saint-Martin-de-la-Place ; — Foire et Assemblée à Vernantes.

LE CIDRE DE L'ANJOU

Notre département ne produit pas seulement un vin délicieux ; il tient aussi son rang respectable quoique modeste dans la production du cidre. La moyenne des dernières années a été de 56,283 hectolitres, et la production de 1890 a été en augmentation de 456 hectolitres sur ce chiffre.

CHOLET. — *Le recensement.* — Hôtes de passage, y compris les réservistes du 77e : 748
Population comptée à part : 1,904
Population présente le 12 avril : 17,515
Population municipale : 14,863

Le 1er Mai. — Une réunion socialiste, très calme, a eu lieu le 1er mai, à neuf heures et demie du soir, à Cholet, au foyer du théâtre. L'assemblée a voté la journée de huit heures, et une délégation s'est rendue à la sous-préfecture, où elle a déposé une pétition entre les mains de M. le sous-préfet, qui a promis de la faire parvenir en haut lieu.

LOUDUN. — Notre compatriote, M. le capitaine d'infanterie de marine Roiffé, est mort samedi matin à Toulon.

Sa mère et son frère sont arrivés à temps pour recevoir son dernier soupir.

NIORT. — *Chute de cheval.* — Samedi matin, un sous-officier de cuirassiers, M. J., qui avait voulu, en dépit de tous les avis, monter un cheval vicieux, a été désarçonné, et étant à terre a été gravement blessé par les pieds du cheval qui l'ont frappé à la tête et à la poitrine.

Le malheureux sous-officier a été transporté d'urgence à l'hôpital ; il n'a pas encore repris connaissance. Son état, sans être absolument désespéré, est très grave.

UNE BOULANGÈRE QUI VEUT DES ÉCUS

M. X..., de Leigné-sur-Usseau (Deux-Sèvres), avait conçu le projet d'épouser une jeune boulangère devenue veuve. Sa demande fut agréée sous la condition expresse que 10,000 fr. seraient donnés à la future.

M. X... ne recula pas devant cette exigence; il courut à Châtellerault et fit rédiger par son notaire une donation de 10,000 fr. en ajournant sa signature au jour du mariage.

La boulangère, qui voulait palper de suite de bons écus, assigna M. X... Mais le Tribunal la débouta de sa demande et la condamna aux frais du procès.

On se demande si le mariage aura lieu malgré l'échec de la jeune boulangère.

LES MALADIES CONTAGIEUSES
DANS LES ÉCOLES

La *Revue d'hygiène* vient de donner un compte rendu des travaux récents de M. Layet sur la durée des diverses périodes de maladies éruptives et sur les dangers plus ou moins grands relatifs à la contagion de ces maladies dans les écoles.

Les observations propres de M. Layet et celles des médecins étrangers qui se sont occupés de la même question ont établi des moyennes fixant le temps pendant lequel les élèves sains qui ont séjourné auprès des enfants malades doivent être tenus en suspicion, soit à partir du dernier cas observé, soit à partir du licenciement général des écoliers.

Voici quelques-unes des données fournies par ce travail :

Scarlatine. — Période d'incubation vraie, 7 jours; période d'invasion, 2 jours; prévention supplémentaire, 2 jours; durée totale de la mise en suspicion, 12 jours.

Les mêmes périodes, dans le même ordre, pour les autres maladies, sont :

Pour la *rougeole*, 9 jours, 4 jours et 3 jours; total, 16 jours.

Coqueluche, 12 jours, 8 jours et 4 jours; total, 24 jours.

Rubéole, 16 jours, 2 jours et 2 jours; total, 20 jours.

Diphtérie, 5 jours, 3 jours et 2 jours; total, 10 jours.

Oreillons, 18 jours, 2 jours et 4 jours; total, 24 jours.

Variole, 14 jours, 2 jours et 4 jours; total, 20 jours.

On voit, d'après ce tableau, que la période de suspicion égale la durée maxima des deux périodes d'incubation et d'invasion, mais il faut ajouter quelques jours par mesure de précaution supplémentaire, à cause surtout des causes d'erreur provenant de la difficulté de fixer exactement les jours de début.

Ajoutons que, par contre, le danger est moins prolongé dans les cas bénins, et moindre aussi pendant les périodes de desquamation, si la peau des malades est soumise à des lavages antiseptiques.

FAITS DIVERS

LA VILLE DE FOURMIES

Fourmies, où se sont passés les graves événements dont on a lu le récit, est une des villes industrielles les plus curieuses du Nord. Elle compte environ 15,000 habitants et est située dans l'arrondissement d'Avesnes, près la frontière belge.

Bâtie à la limite du Nord, de l'Aisne, des Ardennes et de la Belgique, près des sources de l'Oise, sur la ligne de Lille à Mézières, Fourmies est de création récente et cependant ne ressemble en rien aux grandes ruches ouvrières de Flandre, d'allure américaine, comme Roubaix ou Armentières. Elle est située dans le riant pays de Thiérache, couvert de forêts, creusé de vallées profondes, hérissées de rochers où dorment de larges étangs. La ville est dans la vallée de la petite Helpe, étroite gorge où l'on a pu trouver place pour tracer une ville régulière, aussi les usines se sont-elles dispersées sur les flancs des collines, au bord de l'Helpe, à l'entrée du bois.

Fourmies est une longue rue, aux maisons couvertes d'ardoises, longue de six à sept kilomètres, divisée en deux communes. Fourmies avec 15,413 habitants et Vignehies avec 6,311. Un tramway à vapeur relie la gare à toutes les parties de l'agglomération et envoie des embranchements dans la plupart des usines.

L'industrie locale est le peignage et la filature de la laine, ainsi que quelques tissages. Elle s'étend bien au-delà de ce centre, car dans l'Oise, l'Aisne, la Somme, vers Avesnes, Cambrai et le Cateau, un très grand nombre d'usines font partie de la région lainière de Fourmies. Le nombre de personnes dépendant de cette industrie dépasse 200,000.

Beaucoups d'ouvriers fourmisiens habitent des villages éloignés bâtis dans les frais et profonds ravins ce ces premiers massifs des Ardennes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 mai 1891.

La Bourse est hésitante aujourd'hui et le mouvement de reprise qu'on espère est encore une fois ajourné. Le 3 0/0 s'inscrit à 94.30 ; le 4 1/2 0/0 à 104.70.

La Banque de Paris est très ferme à 807. L'assemblée du 9 mai fera ressortir la bonne marche des affaires sociales pendant l'année 1890.

La Société Générale conserve une excellente tenue à 480, cours de la veille.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 778, en tendances marquées à la hausse.

La Banque d'Escompte ne varie pas à 490. Comme il fallait s'y attendre, les vendeurs à découvert recueillent les fruits de leur triste campagne. Ils ont payé encore de 20 à 15 fr. de déport.

Le Crédit Foncier fait 1,248. Le Crédit Mobilier est recherché à 395. Le comptant ne perd pas de vue la situation prospère des diverses affaires créées par son initiative.

Les demandes sont très actives en obligations du Crédit Foncier de Tunisie. Les titres de cette société sont appelés à prendre une place importante dans les négociations du marché, en raison des excellents résultats que donnent les opérations statutaires.

Les obligations de 500 fr. 5 0/0 de la Société Française des Télégraphes sous-marins dont l'émission est fixée au 9 mai prochain, ont pour garantie le capital-actions de la société (onze millions entièrement versés) et les produits nets de l'exploitation évalués à 1 million 920,000 fr.; dans cette somme sont comprises pour 355,000 fr. les subventions et garanties que la société a obtenues du gouvernement français et des colonies françaises et hollandaises; ces subventions et garanties, à elles seules, assurent le service des intérêts des 14,200 obligations. Le prix d'émission étant de 437.50 et l'intérêt annuel de 25 fr., c'est un placement à 5 1/2 0/0.

Les Chemins Economiques font 417.50, coupon détaché.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Mai 1891

3 0/0.	94 70
3 0/0 nouveau.	93 »»
3 0/0 amortissable.. . . .	94 70
4 1/2.	104 55

MARCHÉS

ANGERS, *2 mai*

Froment, le d.-décalitre, 4 60. — Avoine, 2 20. — Seigle, 2 85. — Orge, 3 fr. — Pommes de terre, 1 25 à 1 50. — Foin, les 1,050 kil., 105 fr. — Paille, 45 fr. — Œufs, la douz., » 80. — Beurre, la livre, 1 40. — Poulets, la couple (Beaufort et environs), 4 50 à 5 fr. — Poulets (Candé et environs), 4 à 4 25.

CHOLET, *2 mai*

Froment, l'hectolitre, 22 50. — Avoine, 9 25. — Pain, les 6 kil., 2 10. — Pommes de terre, l'hectol., 5 25. — Haricots, 21 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 25. — Œufs, la douzaine, » 70. — Bœuf, le kilog., 1 50. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 fr. — Porc, 1 40. — Foin, les 100 kil., 8 50. — Paille, 5 25. — Bois de chauffage, le stère, 14 fr.

ÉPICERIE CENTRALE
28, rue Saint-Jean, Saumur.

HUILE D'OLIVES, extra vierge, de Nice
Véritablement pure, le 1/2 kilo 1 20
En bonbonnes de 5 kil. — 1 10
— de 10 kil. — 1 »
La maison ne vend qu'une seule qualité d'huile d'olives et la garantit absolument pure.

VINAIGRE BLANC d'Orléans, le litre » 50
— vieux — — » 70
— de vin à l'estragon, — » 90
Les vinaigres à 0 70 et 0 90 sont garantis *pur vin*

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaillé aux Expositions.

Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le *pithyriasis* (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.

Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

Tribunal de commerce de Saumur

Faillite Guignard

MM. les créanciers de la faillite Guignard, négociant en vins à Villebernier, sont invités à se réunir le samedi 9 mai 1891, à 3 heures précises du soir, au Tribunal, dans la salle des délibérations, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Ils peuvent remettre leurs titres, à partir du jugement déclaratif, au greffier du Tribunal, avec un bordereau sur timbre, indicatif des sommes par eux réclamées.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoirs muni d'une procuration enregistrée.

Le commis-greffier, E. FORTIER.

Études de Me ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de Me BEAUREPAIRE,
De Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire (Maine-et-Loire),
Et de Me BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques
SUR LICITATION
Au plus offrant et dernier enchérisseur
En 9 lots

D'UNE MAISON

ET DE DIVERSES

PARCELLES DE TERRE, VIGNE & BOIS

Situées communes de Souzay et Parnay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le *Samedi 30 Mai 1891*, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-onze,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Marie Brétignolles, propriétaire à Champigny, commune de Souzay (Maine-et-Loire), veuve en premières noces de Jean Talbert, en secondes noces de Pierre Houlard, en troisièmes noces de Donedin Martin, en quatrièmes noces de François Lefèvre, en son vivant cultivateur, ladite dame ayant Me POPIN pour avoué, lequel se constitue et occupera pour elle sur la présente poursuite de vente et ses suites ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. Madame Joséphine Lefèvre, épouse séparée de corps et de biens de M. Etienne Neau, demeurant à Champigny, commune de Souzay (Maine-et-Loire) ;

2. M. Etienne Neau, carrier, demeurant à Champigny, commune de Souzay (Maine-et-Loire), ayant pour avoué constitué Me DE NEUVILLE ;

Il sera procédé, le samedi trente mai mil huit cent quatre-vingt-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE, notaire, à la vente aux enchères publiques sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, en neuf lots, à la vente des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION

Commune de Souzay

Premier lot.

Une maison, construite en pierre, couverte en ardoise, composée d'une salle et d'une petite chambre à feu, sise au lieu dit la Fontaine, à Champigny, commune de Souzay, cour, lieux d'aisance, cave voûtée derrière ladite maison, petit jardin y attenant, contenant un are soixante-quatorze centiares, le tout joignant au nord un chemin, passage commun.

Mise à prix..... 2,000 fr.

Deuxième lot.

Vingt-deux ares quatre-vingt-dix centiares de terre et vigne, au lieu dit la Roche-Mahoué, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant le chemin, au midi Rebeilleau, au nord veuve Limonnier.

Mise à prix..... 400 fr.

Troisième lot.

Vingt-cinq ares huit centiares de terre et vigne, au lieu dit le Mouchard, à Champigny, commmune de Souzay, joignant au levant un chemin, au couchant Rémon, au nord Gasnault

Mise à prix ..... 260 fr.

Commune de Parnay

Quatrième lot.

Soixante-quatre ares trente centiares de bois, au lieu dit les Renardières, commune de Parnay, joignant au midi Guédon, au couchant Robineau.

Mise à prix..... 230 fr.

Commune de Souzay,

Cinquième lot.

Trois ares soixante-douze centiares de vigne, aux Gagneries, à Champigny, commune de Souzay, joignant au nord un chemin, au midi veuve Limonier, au couchant Vallet et autres.

Mise à prix..... 25 fr.

Sixième lot.

Trois ares soixante centiares de vigne, au même lieu, joignant au nord un chemin, au levant Baugouin, au midi veuve Limonier.

Mise à prix..... 25 fr.

Septième lot.

Seize ares soixante-quinze centiares de terre, aux Eripes, à Champigny, commune de Souzay, joignant au midi la grande route, au levant Coqueret, au couchant Gasnault, au nord Avril.

Mise à prix..... 180 fr.

Huitième lot.

Une cave, sise au lieu dit la Fontaine, à Champigny, commune de Souzay, communauté dans la maison Chamuau.

Mise à prix..... 280 fr.

Neuvième lot.

Sept ares trente centiares de terre et friche, aux Essards, à Champigny, commune de Souzay, joignant au midi Rémon, au levant Cailleau.

Mise à prix..... 30 fr.

Total des mises à prix : **3,430** fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A Me ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente;

2° A Me LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° A Me BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le cinq mai mil huit cent quatre-vingt-onze.

André POPIN.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-onze, f° , c° . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Études de Me A. TRUEL, avoué à Baugé, successeur de Me E. COUDREUSE,
Et de Me BENARDEAU, notaire à Vernoil.

VENTE

PAR LICITATION

D'UNE LANDE

Sise commune de la Breille.

L'ADJUDICATION aura lieu le *Dimanche vingt-quatre mai prochain (1891)*, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me BENARDEAU, notaire à Vernoil.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Baugé, le quatorze avril dernier (1891), enregistré, contradictoirement entre :

1° M. Jean Bloudeau, boulanger, époux de Augustine Guérineau, demeurant au bourg d'Allonnes;

2° M. Etienne Bloudeau, propriétaire, époux de Anne Richard, demeurant au bourg de Vernoil ;

3° Madame Marie Bloudeau, cultivatrice, veuve de M. Charles Verneau, demeurant à la Grande-Maison, commune de Parnay;

4° Madame Elisa Bloudeau, sans profession, veuve de M. Frédéric Borien, demeurant à Angers, rue de la Chalouère, n° 33 ;

5° M. Auguste - Pierre Bloudeau, cultivateur, demeurant au bourg de Vernantes;

Co-intéressés ;

Demandeurs ayant Me TRUEL pour avoué;

Et M. Joseph Chicoisne, cultivateur, demeurant au bourg de Mouliherne.

« Es-qualité de subrogé-tuteur de » Georges-Fernand Piednoir, mineur, » mais faisant ici fonctions de tuteur » par suite de l'opposition d'intérêt » existant entre le mineur et M. Auguste-Pierre Bloudeau, demandeur, » son tuteur datif »,

Défendeur ayant Me BRION pour avoué ;

Et en présence de :

M. Henri Rattier, propriétaire, demeurant à Longué,

« Es-qualité de subrogé-tuteur *ad* » *hoc* dudit mineur Georges-Fernand » Piednoir, sus-nommé »,

Il sera, auxdits jour, lieu et heure sus-indiqués, et par le ministère de Me BENARDEAU, notaire à Vernoil, procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés :

Commune de la Breille

Une lande, dont partie en sapins, sise au lieu du Tertre, commune de la Breille, d'une contenance de trois hectares quarante ares environ, joignant au levant Lhermiteau, au couchant M. Duveau et la route de Vernoil à la Breille, au midi Girard, et au nord M. Roine.

Mise à prix : quinze cents francs, ci 1,500

Pour renseignements, s'adresser :

1° A Me BENARDEAU, notaire à Vernoil, dépositaire du cahier des charges ;

2° A Me TRUEL, avoué à Baugé, poursuivant la vente ;

3° A Me BRION, avoué à Baugé, colicitant.

Rédigé à Baugé, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,

A. TRUEL.

Enregistré à Baugé, le premier mai mil huit cent quatre-vingt onze, f° 166, v° c° 6. Reçu un franc cinquante centimes, décimes trente-huit compris. Signé : RICHARD.

Etude de Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A ADJUGER

PAR SUITE DE DÉCÈS

A Saumur, en l'étude et par le ministère de Me LELIÈVRE,

Le Lundi 1er Juin 1891, à une heure du soir,

La Jolie PROPRIÉTÉ

De L'HERMITAGE

SISE A BAGNEUX (PRÈS SAUMUR)

COMPRENANT : Maison de maître, Écurie, Remise, Buanderie ;
Jardins d'agrément et potager ;
Clos de vigne rouge en plein rapport.

JOUISSANCE DE SUITE

Mise à prix : **18,000 fr.**

S'adresser à Me LELIÈVRE, notaire à Saumur.

Étude de Me GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Ile Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

A CÉDER

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Me ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, *rendu à domicile.*

S'adresser route de Rouen, n° 21 *bis.* (143)

Grande et Belle CAVE

A LOUER

Située rue de Fenet

S'adresser à M. TERRIEN aîné.

A VENDRE

COUPLE DE PAONS

Prenant 2 ans

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une BONNE **DOMESTIQUE.**

S'adresser au bureau du journal.

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

Une maison de commerce de Saumur demande un **REPRÉSENTANT** sérieux pour les environs

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE *une Domestique* ou *un Ménage.*

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET - BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancres

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, SUCCR

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Camembert, double crème,	la pièce	0.60	Hollande, croûte rouge	1/2 kil.	1.20
Coulommier,	—	0.80	Roquefort (ste des caves),	—	1.60
Brie, 1er choix,	1/2 kil.	1.40	Gruyère, 1er choix,	—	0.95
			— Emmenthal extra,	—	1.30

DÉPOT du **TAPIOCA** granulé **BOURBON**, origine garantie par l'estampille de la douane;
Le ballotin, 250 grammes, **0.65**

GAUFRETTES AUX FRUITS (abricots, orange, citron et fraises),
Le 1/2 kil., **2 f. 90**
La boîte, **1 f. 20, 2 f. 20** et **3 f. 75**

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, *Quai de Limoges*

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur *1891* MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,